

MENTIONS LEGALES

EURL LA CROIX D'OR
13 RUE DE L'ÉGLISE
68370 ORBEY
TÉL. : 03.89.71.20.51
FAX : 03.89.71.35.60
E.MAIL : hotel-croixdor@wanadoo.fr
CAPITAL SOCIAL : 10 000 €
SIRET : 478 204 050 00015

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MR MACE PASCAL

HEBERGEMENT DU SITE :
VIALIS
10 RUE DES BONNES GENS
68004 COLMAR
TEL. : 03.89.24.60.40 / 09.73.01.02.03
www.vialis.th.fr

CREATION DE LIENS VERS CE SITE

L'EURL La Croix d'or autorise la mise en place de liens hypertextes rédigeant vers ses pages sous réserve :

*que ces liens ne soient pas créés en utilisant la technique du « lien profond » et par conséquent que l'activation du lien ne puisse laisser aucun doute sur l'adresse du site visité et qu'elle s'affiche dans un fenêtre du navigateur indépendant de la fenêtre d'origine.

*que ses liens soient sans relation avec un quelconque site internet diffusant des informations à caractère discriminatoire, raciste, pornographique, xénophobe, pédophile, ou pouvant, d'une façon générale, porter atteinte à la morale ou aux bonnes mœurs.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES CONTENUS

Malgré tout le soin apporté pour préserver l'intégrité des informations et documents mise en ligne, la présence d'erreur ne peut être totalement exclue. La responsabilité de L'EURL La Croix d'Or ne pourra être engagée en raison de ces erreurs fortuites.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la Loi informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données vous concernant et d'opposition à leur traitement. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire à :

EURL LA CROIX D'OR
13 RUE DE L'EGLISE

68370 ORBEY

Tél. : 03.89.71.20.51

Fax : 03.89.71.35.60

LOI APPLICABLE

Tant le présent site que les modalités et conditions de son utilisation sont régis par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation ou de connexion. En cas de contestation éventuelle, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents pour connaître ce litige